

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Diminuer les impacts environnementaux de nos émissions carbone.
- Préserver et protéger les principaux puits de carbone naturels de nos territoires : la mer, les forêts ou les marais.
- Sensibiliser la population, notamment la jeune génération, aux problématiques environnementales et accélérer les comportements responsables.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un puits de carbone est un réservoir absorbant le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère.

Aujourd'hui, les principaux puits de carbone de la planète sont naturels avec les océans, et les sols supports de la biomasse (forêt, tourbière, etc.).

Ils piègent plus de CO₂ atmosphérique qu'ils n'en émettent en séquestrant durablement celui-ci sous forme liquide, gazeuse, ou solide : les arbres absorbent le CO₂ de l'air et stockent le carbone dans leur bois et leur feuillage, les océans absorbent le CO₂ de l'air et le dissolvent dans l'eau tandis que les sols peuvent également stocker du carbone organique, qui est absorbé par les plantes lors de la photosynthèse.

En stabilisant la quantité de CO₂ atmosphérique, les puits de carbone influent sur le climat planétaire, les écosystèmes et la présence des espèces.

Les équilibres récents sont aujourd'hui menacés par la production massive de carbone anthropique et sa diffusion dans l'atmosphère. Les puits sont dégradés par les activités humaines et sont vulnérables au changement climatique.

LES ACTIONS FINANCIÉES PEUVENT ÊTRE *(Liste non exhaustive)*

- Des actions permettant de créer des sentiers pour profiter des espaces dans le respect des milieux naturels.
- Des actions permettant le rétablissement de l'équilibre forêt/gibier.
- Des actions de mise en place de zones protégées pour préserver la biocénose.
- Des actions de traitement des eaux de ruissellement polluées.
- Des actions collectives de nettoyage et/ou de ramassage des déchets.
- Des actions d'entretien des forêts (reboisement, mise en place de chantiers nature...)
- Des actions originales et ambitieuses de sensibilisation, notamment à destination de la jeunesse.

Quelle que soit leur nature, elles devront toutes viser un objectif clair de protection ou de développement de l'espace naturel identifié. Elles devront être concrètes, ambitieuses et avoir un impact direct sur le territoire ou le public concerné (dans le cas d'une action de sensibilisation).

QUI PEUT RÉPONDRE ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes éligibles au mécénat :

- Les structures poursuivant un but non lucratif, ayant une gestion désintéressée et ne bénéficiant pas à un cercle restreint de personnes.
- Les collectivités locales dans le cadre d'un projet d'intérêt général.

La vérification de l'éligibilité au mécénat est à la charge du porteur de projet.

Il s'adresse aux structures ayant leur siège sur le territoire de Crédit Mutuel Nord Europe et, en cas d'affiliation à un réseau national, ayant la capacité à contracter localement avec des tiers.

POUR ÊTRE ÉLIGIBLES, LES PROJETS DOIVENT :

- Répondre aux objectifs de l'opération énoncés ci-dessus.
- Concerner un espace naturel du territoire du CMNE.
- Pouvoir démarrer dans les 3 mois après notification de la décision de soutien. Il peut toutefois s'agir de l'extension d'un projet déjà initié.
- Avoir un effet sur le long terme ou s'inscrire dans la durée.

L'appel à projets permet de financer en priorité de l'investissement.

Une attention sera portée aux projets pour lesquels un soutien permettrait un effet levier sur sa mise en œuvre.

Ne pourront être retenus les évènements ou actions ponctuels et les besoins ou actions relevant du fonctionnement de la structure. Les projets terminés ne pourront faire l'objet d'un financement a posteriori.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Lors de l'instruction des dossiers, les éléments objectifs cités ci-dessus (éligibilité, territoire, affectation du don, calendrier, etc...) sont vérifiés.

La sélection des projets s'appuie ensuite sur les critères suivants :

- pertinence du projet et de son budget prévisionnel
- exemplarité ou originalité du projet
- pérennité de la solution apportée
- envergure de l'action et étendue du nombre de bénéficiaires
- capacité à associer d'autres partenaires
- capacité à évaluer l'impact du projet

COMMENT RÉPONDRE ?

L'appel à projets est ouvert du **1^{er} juin au 04 septembre 2023**.

Il convient de répondre en ligne via un formulaire disponible sur www.fondation.cmne.fr

Possibilité de joindre des éléments complémentaires en fin de formulaire.

Ne seront pas étudiés les dossiers libres envoyés par voie postale ou email, ni les dossiers incomplets.

ANNONCE DES RESULTATS

Les lauréats seront désignés par un comité de sélection début octobre et les résultats seront communiqués aux porteurs de projets dans les jours qui suivent.

